

de la Communauté de Communes  
**DE LA VALLEE D'OSSAU**  
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

**DELIBERATION n°2018/17**

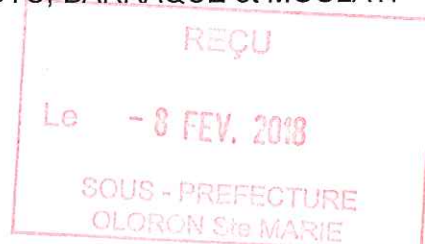
Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	31

L'An deux mille dix-huit et le mardi 30 janvier à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 24 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

**Présents titulaires** : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, VISSE, CARRERE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, MOUNAUT, DUCHATEAU, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ, et Mmes BERGES, MOURTEROT, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Mme CLAVIER donne procuration à M. AUSSANT  
M. COUROUAU donne procuration à M. SANZ  
M. CASADEBAIG donne procuration à M. MOUNAUT

**Secrétaire de séance** : Mme MOURTEROT



**OBJET : FINANCES – BUDGET AUTONOME THYSSENKRUPP (M4) – AFFECTATION DU RESULTAT 2017**

Réuni sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président, après avoir approuvé le compte administratif du budget autonome THYSSENKRUPP de l'exercice 2017 ce jour

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement 2017 de :	<b>17 951,56 €</b>
+ Un excédent reporté 2016 de :	<b>18 282,76 €</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>36 234,32 €</b>
- un déficit d'investissement de :	<b>16 385,50 €</b>
- un excédent des restes à réaliser de :	<b>45 649,00 €</b>
Soit un excédent de financement de :	<b>29 263,50 €</b>

Le Conseil Communautaire

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 :	<b>36 234,32 €</b>
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE	<b>36 234,32 €</b>
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>0,00 €</b>
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	<b>- 16 385,50 €</b>



Le Président

Jean-Paul CASAUBON